



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 7 juillet 2025, à 19h, au 351, rue Turgeon, à Hébertville.**

**Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :**

**Nature et effets :**

La dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 7,66 m, plutôt que 10 m, tel qu'exigé actuellement à la grille de spécifications 32A.

Le déplacement de la résidence a été effectué avec un permis valide émis par la Municipalité.

Le nouvel emplacement avait expressément pour objectif de réduire la non-conformité préexistante.

**Identification du site concerné :**

Propriété de Madame Audrey Larouche située au 489, rang Lac Vert à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot 4 685 943 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leurs questions ou commentaires par courriel à l'adresse suivante : [dg@ville.hebertville.qc.ca](mailto:dg@ville.hebertville.qc.ca) ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Lemay au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec) G8N 1S8.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.**

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 juin 2025.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.**

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier